



**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -  
TPSGC  
11 Laurier St. / 11, rue Laurier  
Place du Portage, Phase III  
Core 0B2 / Noyau 0B2  
Gatineau  
Quebec  
K1A 0S5

**SOLICITATION AMENDMENT**  
**MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address  
Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

<b>Title - Sujet</b> ISQ Prog de rachat des armes à feu Invitation à se qualifier - programme de rachat des armes à feu	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> 0D160-241493/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 009
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> 0D160-241493	<b>Date</b> 2024-01-19
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$XYZ-002-29229	
<b>File No. - N° de dossier</b> 002xyz.0D160-241493	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> Eastern Standard Time EST <b>on - le 2024-01-29</b> Heure Normale de l'Est HNE	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Officer, Proc	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> 002xyz
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> ( ) - ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> ( ) -
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b> <b>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

**La modification 009 vise à modifier le titre de l'annexe B et à changer les critères obligatoires pour les entreprises et les particuliers, comme il est indiqué ci-dessous.**

**Question 1**

Trouver le certificat de conformité vierge. La partie 5.1.1 – Certificat de conformité de l'appel d'offres en question indique que les répondants doivent fournir un certificat de conformité signé et les invite à consulter l'annexe B de l'appel d'offres pour obtenir un certificat vierge. L'annexe B de l'appel d'offres est un formulaire de présentation de la réponse, et non un certificat de conformité. Pouvez-vous nous éclairer à ce sujet?

**Réponse 1**

Le Canada a pris connaissance de la question et, par conséquent, la modification 009 servira à changer le titre de l'« ANNEXE B – Formulaire de présentation de la réponse » à « ANNEXE B – Formulaire de présentation de la réponse et certificat de conformité ».

**Question 2**

Critères obligatoires : O4 (à la fois pour le volet « entreprises » et le volet « particuliers »). Le libellé du critère O4 stipule que : « ... chaque installation/lieu de travail doit avoir son propre permis de possession et d'acquisition d'une arme à feu à autorisation restreinte valide et nous exigeons une preuve/attestation pour toutes les installations que le répondant a l'intention d'utiliser dans son plan de travail. ».

- a) Le certificat de marchandises contrôlées et le permis de transporteur d'armes à feu de la GRC sont les attestations qui ont permis à notre entreprise de manipuler, transporter, entreposer et détruire des armes à feu en toute légalité et avec succès pendant de nombreuses années pour les services de police municipaux et les organismes fédéraux comme la GRC.
- b) Conformément à la politique de la [Gendarmerie royale du Canada à l'égard des entreprises \(rcmp-grc.gc.ca\)](http://rcmp-grc.gc.ca), un permis de transporteur n'est exigé que si une entreprise a l'intention de posséder, de fabriquer ou de vendre des armes à feu (à autorisation restreinte/prohibée) – il s'agit d'entreprises telles que les musées, les magasins d'articles de sport, etc. [Notre] entreprise détruit des armes à feu et lorsqu'elle recueille et transporte des armes à feu, elle le fait avec l'autorisation légale de son permis de transporteur de la GRC. Si l'entreprise doit entreposer temporairement des armes à feu avant leur destruction, elle le fait dans le cadre des mesures de sécurité approuvées au titre de son certificat de marchandises contrôlées.
- c) [Nous] demandons que le critère O4 pour les volets « entreprises » et « particuliers » soit modifié de manière à ce qu'une entreprise disposant d'un permis de transporteur, d'un certificat de marchandises contrôlées approprié et d'une preuve de ses opérations commerciales de manipulation, de transport, d'entreposage et de destruction d'armes à feu puisse être conforme".

**Réponse 2**

Le Canada a étudié la question et a donc modifié le critère O4 de la façon suivante.

Supprimer l'**Annexe A – Appendice 1 – Volet « Entreprises », Critères obligatoires : Volet 2 – Vérification, validation et entreposage, numéro O4** et **Annexe A – Appendice 2 – Volet**

**« Particuliers », Critères obligatoires : Volet 2 – Vérification, validation et entreposage, numéro O4 et insérer :**

Numéro	Critères	Instructions à l'intention des équipes répondantes	Référence du dossier d'appel d'offres	Commentaires du répondant
<b>O4</b>	<p><i>L'équipe du répondant doit démontrer qu'il est actuellement titulaire d'un permis et légalement autorisé à entreposer et à manipuler des armes à feu prohibées au Canada.</i></p> <p><i>L'équipe du répondant doit également démontrer que tous ses employés ou sous-traitants qui manipulent des armes à feu possèdent un permis de possession et d'acquisition (PPA) d'une arme à feu à autorisation restreinte valide.</i></p>	<p><i>Il incombe à l'équipe du répondant de présenter les preuves requises pour démontrer sa conformité aux lois applicables en matière de manipulation et d'entreposage d'armes à feu prohibées.</i></p> <p><i>Les exemples de preuves comprennent, sans toutefois s'y limiter, les éléments suivants :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> <li><i>1. permis d'armes à feu pour entreprise émis par la GRC;</i></li> <li><i>2. PPA d'une arme à feu à autorisation restreinte valides des employés;</i></li> <li><i>3. tout autre document attestant du respect des lois applicables.</i></li> </ol> <p><i>Remarque : SP peut, à sa seule discrétion, demander à la GRC ou à d'autres représentants du Canada d'examiner les soumissions des répondants afin de confirmer la conformité au critère O4.</i></p>		